

Le 18 février 2018

METRO

Att.: Directeur du magasin Métro

Objet: Avis de situation du 18 février 2018 aux alentours de 18:15

Monsieur madame,

La présente est un avis concernant le comportement de deux de vos employés a la date et heure spécifié dans l'objet du document. Il a été demandé par monsieur Michaud s'il est possible d'utiliser votre petit comptoir lunch a l'intérieur du magasin même si la nourriture proviens de l'extérieur (collation, ou lunch, minimum de préparation). La personne présente au comptoir lunch a ce moment ma dit clairement que cela ne causait pas problème. Le 18 février 2018 monsieur s'est arrêté pour manger une collation a votre comptoir lunch.

Normalement j'essaie d'acheter de la nourriture en provenance de votre magasin toutefois a cette date il y avait un bon spécial sur les oranges chez MAXI et j'en ai profiter pour me préparer un petit lunch avec (1) Yaourt et (2) bananes pour compléter le tout. Vos employés m'ont vu entrée dans votre magasin et me diriger vers l'endroit approprié pour cela ou je suis rester près d'une heure a déguster cette petite préparation. Une vingtaine de minutes avant de quitter une femme qui semble être une de vos employés s'est affairé dans la cuisine juste a proximité de la petite cuisinette. A mon départ un employé m'a intercepté dans le portique du métro et ma demander si j'avais acheté la nourriture chez Métro. J'ai expliquer qu'il y avait de bon spéciaux chez Maxi et que j'avais déjà demandé chez Métro s'il était possible d'utiliser le comptoir lunch tel que mentionné précédemment. Votre employé (un homme) avec un comportement discutable m'a demandé si j'avais la facture de cet achat. Je lui ai répondu que non et il a immédiatement quitté en direction de l'intérieur du magasin. Quelques secondes plus tard la femme du comptoir lunch est venu me voir et j'ai du expliquer a nouveau cette situation dérangeante pour les clients. La personne m'a spécifier d'aviser ou de faire étamper (collant) sur ma nourriture avant l'accès au comptoir lunch.



En aucun moment j'ai circuler dans votre commerce et suis resté a l'endroit mentionné précédemment.

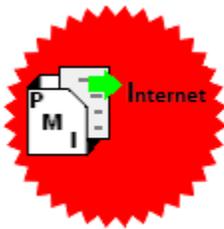
Sans préjudices , si vous avez de petit problèmes de responsabilités ou de ..powership.. dans votre commerce cela serait une bonne chose de les régler et de ne pas utiliser les clients pour régler ces petits conflits dignes de l'école primaire. Une heure dans un commerce me semble un temps suffisant pour aviser un client devant les autres employés d'un nouveau règlement ou de son application sans attendre précisément a sa sortie pour aviser.

Il a des cours qui se donnent pour intervenir avec justesse et courtoisie. Je vous suggère fortement d'en aviser vos employés.

Fin de cette perte de temps.


PAR NUMÉRIISATION

Pierre Michaud, PMI, O25, ce 18 février 2018



Approbation de publication, ce 18 février 2018

